

UN NUMÉRO 10 c.

# LE PEUPLE SOUVERAIN

## JOURNAL DE LYON.

### Sommaire.

La réaction marche. — L'Assemblée nationale. — Où est le danger. — Le droit du capital. — Réponse des démocrates polonais à Lamartine. — Nouvelles d'Italie. — Actes officiels. — Correspondance particulière du *Peuple Souverain*. — Assemblée nationale séances des 15 et 16 septembre. — Chronique locale. — Allemagne. — Angleterre. — Nouvelles diverses. — Feuilleton : La fille de Cromwell.

Lyon, le 18 septembre 1848.

### La réaction marche.

En ce moment, tout est consommé. L'urne renferme le nom du représentant que les électeurs du Rhône ont choisi. Quel est-il ? c'est ce qu'il serait difficile de préjuger. Si chacun a voté d'après sa conscience et avec l'énergie de la conviction, Raspail aura la majorité des suffrages. Mais les ruses infernales des ennemis de la République, des royalistes de toutes les couleurs, réunis en un seul camp pour donner, s'il se peut, un soufflet à notre Révolution, nous inspirent des inquiétudes sérieuses. Ces malheureux, qu'aucune leçon ne peut instruire ni rendre meilleurs, agissent aujourd'hui comme ils l'ont fait à toutes les époques.

La calomnie, cette arme des lâches, est aussi celle dont ils font usage avec le plus de succès : ils répandent la frayeur dans les campagnes, en leur représentant les travailleurs des villes sous les couleurs les plus sombres, sous les traits les plus repoussants.

Certains mots leur suffisent pour cela, leur vocabulaire n'est pas bien volumineux : communistes, buveurs de sang, voleurs, pillards, qui ne demandent l'élection de Raspail le prisonnier que pour arriver de là au partage des biens, à l'incendie des fermes et châteaux, aux guilottes permanentes.

Puis, dans la crainte que ces moyens ne fussent pas suffisants, ils ont fait appel à tous nos souvenirs glorieux, et ils nous ont lancé comme une bombe, à l'improviste, un nom qui rappelle tant de grands exploits, et qui fait encore battre bien des cœurs. Louis Napoléon a été pro-

### Feuilleton du Peuple Souverain.

## LA FILLE DE CROMWELL.

PREMIÈRE PARTIE.

X.

### Un ministre dans l'embarras.

(Suite.)

Poussé dans ses derniers retranchements, le boulanger venait de prendre une résolution extrême.

— Bonté du ciel ! ce n'est pas à moi que vous parlez ainsi, Votre Grâce. Demandez au pauvre William tout ce qu'il possède, demandez-lui tout son sang... mais ne l'accusez jamais d'ingratitude. Je vous prie de m'accorder quelques minutes, afin de mettre ma chambre en état de vous recevoir.

Arrière vous autres ! cria-t-il à ses garçons. Tenez-vous éloignés de cette porte... et pas un mot, pas un geste qui sente l'indiscrétion, ou je vous chasse.

Lorsque la circonstance l'exigeait, William savait prendre le ton du maître.

Tom et ses collègues enfarinés se retirèrent aussitôt, la tête basse, et se blottirent silencieux dans les environs du four.

— Un instant, mylord, et je suis à vous.

— Mais je t'assure, mon brave Davis, que de pareilles précautions deviennent tout-à-fait inutiles.

— Non, non... Je sais trop ce que je vous dois.

Il entra dans la chambre en faisant signe au duc d'attendre son retour.

Le parti de William est arrêté.

Clary n'est-elle pas sa future ? Bientôt elle sera sa future devant Dieu et devant les hommes ; donc il ne doit rien avoir de caché pour elle. Sous les rideaux de son alcôve, la jeune fille entendra la révélation du grand seigneur, et le secret sera tout aussi bien gardé par elle que par William. Du reste, il est absolument inutile d'avertir le duc de la présence d'un tiers. Avant tout il s'agit d'em-

posé aux suffrages des électeurs. Cette candidature n'a aucune chance dans notre département ; mais tous les patriotes qui se seront laissés prendre au piège et auront voté pour Louis Bonaparte, ont causé un préjudice réel à la démocratie.

Ceux qui ont mis en avant la candidature de l'ex-préfet Rivet n'auront pas disséminé leurs voix, soyons en certains, les légitimistes ont marché d'un commun accord avec les partisans de la dynastie d'Orléans ; il y a plus, cette phalange déjà nombreuse, s'est encore vue renforcée de tous les républicains juste-milieu, et c'est là ce qui nous donne des appréhensions quelque peu fondées.

Levez l'étendard de la révolte, ô hommes qui tournez encore vos regards vers le passé, ou vous bercez du fol espoir d'affermir le présent et de donner un démenti à ceux qui comptent sur l'avenir. Nous ne vous craignons pas.

C'est en vain que vous essaieriez de faire remonter un fleuve vers sa source ou de faire régner le calme sur une mer agitée par les vents. L'esprit humain progresse, et tous les efforts de vos phalanges réactionnaires ne peuvent avoir qu'un résultat : celui de hâter l'avènement de l'ère nouvelle, dont la révolution de février n'a été que l'avant-coureur.

Bercez-vous dans vos idées d'une autre époque, ce qui était autrefois une réalité ne peut plus aujourd'hui être regardé que comme le rêve des gens insensés.

### Assemblée nationale.

Au moment où la discussion de l'Assemblée nationale se berçait dans une discussion de chiffres, le citoyen Baze a demandé la permission d'adresser une interpellation au ministre de l'intérieur. Est-il vrai que le citoyen ministre de l'intérieur se propose d'envoyer des représentants en mission dans les départements pour faire une enquête sur l'opinion ? On en cause dans les couloirs et le *National* de ce matin y fait allusion. Tel est le but de l'interpellation du citoyen Baze.

Le ministre de l'intérieur déclare franchement d'abord

pécher des suppositions offensantes pour l'honneur de sa cousine. Il prit une lampe et se dirigea vers l'alcôve.

Clary dormait de ce sommeil fébrile qui suit assez ordinairement les crises de nerfs.

William, en conséquence, modifia son premier plan, rapprocha tout près de l'autre les rideaux de serge, retourna prendre Buckingham et l'amena dans la chambre.

— Mylord, lui dit-il à voix basse, si le secret en question est aussi important que vous le dites, parlez, je vous prie, le moins haut possible. Ces gaillards de là-bas aiment à tout savoir, et souvent même ils se permettent d'écouter aux portes.

Le duc trouva l'observation très simple. Il suivit le conseil du boulanger.

— Tu sauras donc, lui dit-il, qu'hier encore j'étais en disgrâce, banni de Whitehall, obligé de me soustraire aux recherches du lieutenant de la Tour, et qu'aujourd'hui tu as l'honneur de parler tout simplement au premier ministre.

— Ah ! fit Davis, en jetant à la dérobée un regard sur l'alcôve, j'en suis enchanté pour vous, mylord.

— Tu ferais mieux de me plaindre. L'ambition m'a conduit au bord d'un abîme.

— Courez-vous quelque danger ? demanda William avec inquiétude.

— Il s'agit de ma vie.

— Grand Dieu !... Que puis-je faire ?

Le duc sortit le parchemin de sa poitrine.

— Regardez ce papier, dit-il à William, c'est à lui que se trouve dorénavant attachée mon existence. Si le roi pouvait le tenir, tu me verrais, l'instant d'après, assassiné lâchement et plongé dans un cachot pour le reste de mes jours.

— Miséricorde !

— Chut !... fit Buckingham. Tu oublies toi-même la recommandation que tu m'as faite.

— C'est vrai, mylord, dit le boulanger, qui vit avec effroi s'agiter les rideaux de l'alcôve.

Le sommeil de Clary était une espèce de torpeur, résultat inévitable d'une commotion nerveuse. Elle s'éveilla tout-à-coup, aux chuchotements qu'elle entendit dans son voisinage, et se dressa sur son séant.

D'abord elle éprouva cette vague impression de terreur et ces palpitations subites que tous les bruits nocturnes excitent en nous,

que le *National* est étranger au gouvernement, et qu cependant il a publié une nouvelle qui est exacte au fond. Le ministre veut s'entourer de renseignements sur ce qui se passe dans les départements, il croit que l'administration a besoin d'y recevoir une impulsion qui lui manque, mais en envoyant dans les départements des commissaires pris au sein de l'Assemblée nationale, il a cru rendre hommage à l'Assemblée. N'est-ce pas en effet rendre hommage aux représentants du pays que de s'entourer de leurs lumières ?

Une voix s'écrie : Mais les représentants sont ici, l'Assemblée nationale est quelque chose apparemment.

Fort bien, s'écrie le citoyen Senard, mais les renseignements que vous nous fournissez individuellement sont contradictoires.

Le citoyen Sarrans, combattant le citoyen Baze, rappelle que l'Assemblée constituante envoya un certain nombre de ses membres en mission dans les départements. Oui, oui, lui répond-on, mais c'est elle même qui avait nommé ses propres délégués, tandis qu'ici ce sont des délégués du pouvoir exécutif que vous enverrez en mission. Cet incident provoque une assez vive agitation dans l'Assemblée.

Le citoyen de Falloux a pris la parole pour combattre le projet du citoyen Senard, à moins qu'on ne veuille faire une enquête et faire nommer les commissaires par l'Assemblée elle-même.

Le ministre de l'intérieur s'est chargé de répondre au citoyen Falloux.

La gauche approuve l'envoi de ces commissaires ; nous sommes du même avis pourvu que les choix soient bien faits. Il est bon que les menées royalistes soient déjouées, c'est ce que semblent craindre les députés amis de Thiers, et compagnie.

### Où est le Danger.

Beaucoup de gens veulent bien admettre qu'il y ait du bon dans les idées sociales ; ils aiment à reconnaître les intentions philanthropiques, le dévouement de ceux qui les propagent ; mais ils voient dans ces idées un péril inces-

lorsqu'ils nous arrachent inopinément au repos. Se rappelant enfin qu'elle était chez William, elle prêta son oreille inquiète à la conversation et souleva légèrement la serge qui la dérobaît aux regards.

Ce mouvement avait été remarqué du maître boulanger ; mais Buckingham ne s'en était point aperçu.

La jeune fille reconnut son séducteur.

Elle exprima difficilement un cri de surprise, et prêta de nouveau l'oreille, se tenant immobile et muette sur le matelas de l'alcôve.

William pensa que sa fiancée avait dû comprendre l'imprudence qu'elle aurait commise en se montrant. Il suffisait pour cela d'avoir entendu la plus simple phrase de l'entretien.

— Ainsi donc, un danger vous menace, mylord ? dit-il à Buckingham. Ne m'avez-vous pas insinué que je pouvais le prévenir ?

— Oui, mon cher William. Il me fallait un ami sûr, entre les mains duquel je puisse déposer cet écrit ; j'ai songé à toi.

— Merci, mylord, merci de votre confiance ; elle ne sera pas trompée, je vous le jure.

— Cache-le bien à tous les yeux ! dit Georges d'une voix solennelle, en remettant au boulanger l'acte revêtu du sceau royal.

William le prit et se dirigea vers un placard, à droite de la cheminée.

Ce fut là qu'il déposa le parchemin.

Il examina la serrure, elle était solide. Le duc entendit résonner deux fois la gache, et William mit la clé dans sa poche.

— A présent, mylord, on me tuera plutôt que de m'arracher un dépôt sacré.

— Oui, William. Ne l'oublie pas, cet écrit renferme une question de vie ou de mort. Le Stuart, sachant une fois en d'autres mains l'acte infâme qu'il a signé, perdra toute espérance de le reconquérir. Si, malgré tout, il essayait d'atteindre à une personne, si j'étais victime de quelque odieux guet-apens, tu prendrais ce titre d'opprobre et tu le porterais aux membres de la chambre haute.

— Oui, mylord, je vous vengerai.

— Ami, ta main, dit Buckingham. Tu me le jures, personne au monde ne saura ce qui vient de se passer entre nous ?

— Personne... excepté moi ! dit la fille de Butler, écartant avec fracas les rideaux de l'alcôve.

— Clary ! s'écria le duc frappé d'épouvante.

— Oui, dit-elle, Clary que vous étiez loin d'attendre... Clary

sant, parce qu'elles soulèvent les passions des masses laborieuses, qui s'enivrent de socialisme jusqu'à la fureur et à l'insurrection.

Aux personnes qui tiennent ce langage, nous répondons que le danger n'est pas dans l'émission intégrale, dans l'enseignement complet des idées d'association, mais dans l'insuffisance de leur propagation, dans leur demi-enseignement. En effet, ce demi-enseignement peut bien donner la notion vague du but, mais ne communique pas la connaissance précise des moyens; et c'est alors que l'édification révolutionnaire des masses, aggravée encore par la souffrance physique, les pousse à s'insurger et à planter sur les barricades des drapeaux portant ces devises: « Abolition de l'exploitation de l'homme par l'homme; République démocratique et sociale! »

Pour empêcher cette demi-science, pour éviter le danger qui en résulte, que faut-il faire? Il faut donner la plus grande extension possible à la propagande socialiste; il faut expliquer à tous le but et les moyens; en un mot, il faut refaire, avec l'idée sociale, l'éducation des masses. Lorsqu'elles connaîtront bien le plan de l'avenir, lorsqu'elles auront bien compris les moyens d'y arriver, les masses populaires seront calmes et confiantes, et elles ne s'enivreront plus avec des fragments de doctrines, avec des idées tronquées qui leur donnent le transport au cerveau.

Où, laissez-nous propager intégralement, laissez-nous enseigner complètement la science sociale, et, ce que vous regardez aujourd'hui comme un danger, deviendra demain le salut de tous! A l'heure qu'il est, le peuple, les masses laborieuses, les impatients de progrès, le monde révolutionnaire en un mot, s'est rué sur l'idée sociale; il la tient par fragments, la possède à demi, mais ne la lâchera pas; il n'y a d'autre moyen d'éviter le danger que de la lui donner tout entière! Si l'on n'avait pas ourdi contre nous la conspiration du silence, si nous avions pu faire pénétrer plus avant dans l'esprit du peuple l'idée sociale, le péril de ce premier contact n'eût pas existé. Pour éviter qu'il se renouvelle, il faut donner au peuple, aux travailleurs, à la France et au monde révolutionnaire, ce qui leur manque encore: la connaissance complète de l'idée sociale dans son but et dans ses moyens.

#### Le droit du capital.

La question des intérêts perçus par le capital est une arme à deux tranchants contre l'Ecole phalanstérienne. Comme tous les hommes qui sont dans le vrai, nous ne pouvons satisfaire les exagérés d'aucun parti. Nous voulons conserver le principe de la propriété, moins les abus; c'est assez pour nous mettre à dos et ceux qui veulent la conservation des abus et ceux qui réclament la suppression du principe. Les premiers nous qualifient de *communistes*, et nous font, à l'aide de ce mot, tout le tort qu'ils peuvent dans l'opinion de la bourgeoisie; les seconds nous représentent à l'ouvrier comme des conservateurs de tous les privilèges de la fortune et détournent de nous ses sympathies. L'ignorance et les préventions des premiers ne résisteront pas à l'étude approfondie de notre doctrine pour peu qu'on les décide à la faire. Nous dirons aux seconds: dans un moment où les ennemis du progrès social se coalisent malgré la diversité infinie de leurs origines, vous avez doublement tort de jeter parmi les socialistes un brandon de discorde. Si vous ne partagez pas notre opinion sur le capital, ce n'est pas une raison pour mettre à l'index une vaste doctrine qui ne consiste pas tout entière dans la répartition et qui apporte au monde une foule d'idées fécondes et progressives; cette question même qui nous divise, vous n'avez aucun intérêt pratique à l'agiter. Il est impossible aujourd'hui de rien créer en

agriculture, en industrie, en association de quelque nature qu'elle soit, sans capital et sans capital rétribué. L'association du capital, du travail et du talent est la seule formule pratique. La plupart d'entre vous ne le nient pas; ils supposent seulement que, dans un lointain avenir et quand le genre humain tout entier aura fait fortune, on cessera de rétribuer les capitaux. Nous le demandons à tous les hommes de bonne foi, une pareille opinion a-t-elle, dans les circonstances où nous nous trouvons, une valeur pratique quelconque? Et comment ne rougit-on pas de semer la zizanie parmi les hommes dévoués au progrès social au nom d'une hypothèse que nous croyons fautive, mais dont la réalisation, dans tous les cas, n'appartiendrait qu'à l'avenir?

Les discours et les écrits du citoyen Proudhon sont exploités avec peu de bonne foi par les ennemis du socialisme. Il faudrait bien que ces messieurs s'entendissent et qu'ils ne fissent pas tout à tout du citoyen Proudhon un homme plein de sens, de raison, de logique, ou bien un fou à lier, suivant les besoins de leur cause. Quand le citoyen Proudhon signale les abus de la société actuelle, parle de l'omnipotence du capital, de l'exploitation du travailleur, de l'avènement inévitable du socialisme, le citoyen Proudhon n'est qu'un extravagant, un rêveur en délire, un échappé de Charenton. On le lui dit en termes formels. Mais, quand une assertion du citoyen Proudhon peut être utilisée contre le socialisme, quand il dit, par exemple, que le droit au travail est la ruine de la propriété, chacune de ses paroles devient un oracle, son intelligence est merveilleuse de lucidité, de logique. Le citoyen Proudhon l'a dit: il n'y a plus rien à répondre. Pour confondre les auteurs de cette ridicule manœuvre, il suffit de la signaler.

(*Démocratie Pacifique.*)

#### Réponse des démocrates Polonais AU CITOYEN LAMARTINE.

« C'est dans la même semaine (celle du 15 mars), dit le citoyen Lamartine dans sa lettre aux dix départements qui l'ont élu, qu'eut lieu la première tentative des démocrates polonais. Abusant de la généreuse passion de la France pour une cause que la France a toujours révéralée dans son cœur, quelques-uns d'entre eux avaient résolu d'imposer au gouvernement provisoire l'heure de la Pologne au lieu de l'heure de la France, et de se faire de la faveur publique un droit à la sédition. Ils vinrent la nuit au ministère des affaires étrangères. « Si demain matin, me dit un de leurs orateurs, le gouvernement n'a pas proclamé la guerre pour la Pologne, demain à deux heures nous renverserons le gouvernement à la tête de soixante mille ouvriers que nous avons soulevés et que nous dirigeons vers l'Hôtel-de-Ville. » — « Si la France, lui répondis-je, souffrait que son gouvernement fût renversé par une sédition d'étrangers auxquels elle donne l'hospitalité, mais non l'empire, il faudrait que la France fût descendue au-dessous des nations sans patrie! » Les hommes sensés et modérés de ce noble pays, ramenés par ces paroles, désavouèrent leur orateur. Ils vinrent le lendemain à l'Hôtel-de-Ville sans cortège séditieux. »

L'accusation est formelle, et c'est contre les démocrates polonais, qu'elle est exclusivement dirigée. Ce sont les démocrates polonais qui, suivant le citoyen Lamartine, ont fait des tentatives, dont l'entrevue au ministère des affaires étrangères fut la première; ce sont eux qui ont abusé des sympathies généreuses, de l'hospitalité de la France; ce sont quelques-uns d'entre eux qui, de la faveur publique, ont voulu se faire un droit de la sédition; un de leurs orateurs qui, lorsqu'ils vinrent la nuit au ministère des affaires étrangères, adressa au ministre des paroles insensées, que, ramenés par la réponse de celui-ci, les hommes sensés et modérés de ce noble pays désavouèrent; ce sont eux enfin, les démocrates polonais, qui, le lendemain, 26 mars, vinrent à l'Hôtel-de-Ville.

Le citoyen de Lamartine a-t-il bien réfléchi qu'à l'heure qu'il est, partant de si haut et venant le lendemain d'un rapport qui s'efforce de rattacher l'attentat de juin aux premiers jours de la révo-

lution une accusation pareille équivaut à une dénonciation?

Eh bien, c'est à nous, les mandataires de la démocratie polonaise injustement incriminée, à repousser des charges que nous ne voulons pas qualifier; c'est notre devoir envers nos électeurs, envers notre parti, envers la Pologne, dont il représente l'avenir; envers les démocrates de la France qui nous ont honorés de leur amitié et dont plusieurs ont été les collègues du citoyen de Lamartine; envers les démocraties solidaires entre elles de toutes les nations; envers nous-mêmes enfin. C'est notre droit: nous en réclamerons l'exercice, et nous le faisons d'autant plus hardiment, que nous n'avons besoin que de rétablir les faits tels qu'ils se sont passés, et d'attendre notre justification de la vérité brillant de tout son éclat. La voici:

A la première nouvelle des événements de Vienne et de Berlin, la démocratie polonaise resserra ses rangs. Elle n'agitait pas, elle se comptait. Cependant, l'opinion publique en France avait pris l'éveil, et des émigrés polonais, étrangers à la société démocratique polonaise, et manquant, par cela même, d'un centre d'activité nationale, s'étaient individuellement laissés entraîner au flot de l'agitation française. Des bruits coururent annonçant une manifestation populaire pour le 26, à laquelle la société démocratique polonaise avait décidé de ne prendre aucune part. Sur ces entrefaites, un de ses membres, se trouvant le 25 à midi dans les bureaux du ministère des affaires étrangères pour un objet qui lui était personnel, reçut du citoyen de Lamartine, par l'intermédiaire de son sous-secrétaire d'état, aujourd'hui ministre, l'invitation d'arriver pour huit heures du soir, au ministère, autant de ses compatriotes que possible, pour y entendre ce que le citoyen ministre avait à leur communiquer.

Sur cette invitation, une trentaine environ de membres de la société démocratique polonaise, trois membres de son comité central en tête, réunis à la hâte, vinrent à l'heure indiquée au ministère. Obéissant à l'appel du citoyen Lamartine, ils ne s'attendaient guère à voir, cinq mois plus tard, leur démarche travestie par lui en invasion nocturne de son cabinet, en la première de leurs tentatives séditieuses!

Le citoyen de Lamartine commença son discours par des remerciements pour l'empressement avec lequel ils avaient obéi à son appel. Il leur demanda de ne faire le lendemain aucune manifestation publique, celle-ci ne pouvant que porter préjudice à la cause polonaise; il leur affirma que le gouvernement s'occupait de la Pologne, et qu'il avait déjà, quoi qu'il parût, fait plus, peut-être; pour elle que nous ne pouvions l'espérer; que le grand duché de Posen et Cracovie étaient ouverts aux émigrés polonais. Il ajouta enfin qu'il était de notre devoir de faire tous nos efforts pour empêcher la manifestation projetée.

A ce discours, dont nous ne reproduisons que quelques points saillants, répondit, parlant au nom de la société démocratique polonaise, l'un des membres présents du comité central. Il assura que la démocratie polonaise avait pleine confiance en la République; qu'elle n'avait point songé ni ne songait à aucune manifestation; que, si celle du lendemain avait lieu, les membres de la société ne s'y trouveraient même pas; que la démocratie polonaise ne s'occupait que des intérêts de sa patrie, et qu'elle se tenait prête à s'y rendre dès que, ainsi que le citoyen ministre nous en assurait, les portes nous en seraient ouvertes.

Un Polonais présent, connu de nous pour ne point appartenir à la société, et qui, bien que muni d'un billet d'entrée (d'origine à nous complètement inconnue), était venu séparément, se hâta de protester contre ces paroles, qui, dit-il (peu nous importe ses expressions exactes) n'avaient point été prononcées en son nom, qui ne l'engageaient en rien, et ne l'empêcheraient pas de déclarer que la manifestation aurait lieu sans que rien pût y porter obstacle. Le citoyen Lamartine vit et apprécia l'indignation dont ce discours nous pénétra. Il nous en remercia ainsi que de l'assurance que la démocratie polonaise ne prendrait point de part à la manifestation du lendemain. Aussi n'y vîmes-nous pas; les orateurs qui prirent le 26 la parole devant l'Hôtel-de-Ville étaient étrangers à la démocratie polonaise; et il est aussi faux que nous, qui, le 25, au ministère, avons désavoué les paroles de notre compatriote, ayons été ramenés, par les paroles du ministre, d'un dessein que nous n'avons jamais eu, ou que, le lendemain, quoique ramenés, nous ayons paru à la manifestation, qu'il est faux que nous ayons envahi le ministère, trempé dans des tentatives séditieuses, abusé des sympathies généreuses de la France, et fait pour nous de la faveur publique un droit à la sédition.

Et les remerciements que nous a adressés le citoyen de Lamartine nous prouvent que lui-même n'a pas toujours cru à la justice de

que le désespoir a conduit en ces lieux. J'ai failli mourir de douleur et de honte... car j'avais trop compté sur mon courage William. dites à mylord-duc que j'étais votre fiancée.

— Pardonnez-moi, je vous en conjure! s'écria William, fléchissant le genou devant celui dont il avait cru pouvoir innocemment tromper la confiance. Je n'avais pas d'autre chambre où il me fût possible de vous recevoir... et je n'osais vous dire que cette pauvre enfant était là, sur mon lit, malade et souffrante. Mais soyez sans crainte, mylord; Clary doit être ma femme. Votre secret ne sera trahi ni par elle ni par moi.

La foudre eût éclaté sur la tête de George, qu'il n'aurait pas été dans un état plus effrayant à voir.

Pâle, immobile, glacé de crainte, il ne faisait pas un geste, ne proférait pas un mot.

Ses yeux égarés se portaient tour à tour sur cet homme à genoux, devant lui Buckingham, cet homme qui lui demandait grâce, et sur la jeune fille, dont le visage annonçait une résolution terrible.

— Vous l'entendez, mylord... je devais être sa femme.

— Elle fit un pas vers le maître boulanger.

— Relevez-vous, dit-elle; voici le moment d'écouter l'aveu que j'avais à vous faire. Oui, j'étais votre fiancée, William! Mes parents vous avaient promis ma main; j'aurais eu le meilleur des maris, un loyal caractère, un excellent cœur. Vous m'eussiez rendue bien heureuse, n'est-ce pas? car tantôt vous le disiez encore. Eh bien, William, cet homme est venu, cet homme que vous, lui-même! il est venu demeurer chez mon père sous un faux nom. Il m'a parlé d'amour, à moi, pauvre jeune fille crédule, ne sachant rien du monde, à moi que vous avez toujours respectée comme une sœur... Vous étiez absent, William, et cet homme m'a séduite.

— Qu'entendez-vous! Oh! taisez-vous, Clary! taisez-vous, ma pauvre enfant, vous avez le délire. Soyez tranquille, je ne la crois pas mylord! Vous auriez eu pitié de sa jeunesse, vous n'auriez pas ainsi brisé son avenir... c'est impossible!

— Voyez s'il ose vous répondre! dit Clary. Lorsqu'il m'eût séduite, lorsque je lui eus tout sacrifié, principes, honneur, vertu, j'appris qu'il en aimait une autre... et mon père m'apprit que mylord-duc ne pouvait accepter la main d'une jeune fille obscure. On me donna je ne sais quelles raisons de politique... Oui, je me rappelle, Buckingham devait être premier ministre... Ma tête se brisa... Et je l'aime toujours, je l'aime!... car, vous ne le savez pas... lui non plus, William... il m'a rendue mère.

— Malheur! Mais dites-lui donc qu'elle ment! dites-lui qu'elle est folle... Voyons, parlez-vous enfin?

Le maître boulanger, jusque-là si timide, se redressa de toute sa hauteur et jeta sur Buckingham des regards étincelants.

Retenu de sa première surprise, le duc avait envisagé d'un coup d'œil la conséquence terrible des révélations de la fille de John.

Il comprit qu'il était perdu s'il ne faisait appel à tout son courage.

Imposant silence au cri du remords, secouant l'effroi de son âme, il paya d'audace et répondit:

— Cette jeune fille est dans le transport de la fièvre. Je ne comprends rien à tout ce fatras qu'elle nous débite. Vous avez mal agi, William, en ne m'avertissant pas de sa présence. Rendez-moi le dépôt, rendez-le moi sur l'heure!

— Mylord, dit le boulanger d'une voix frissonnante, vous m'avez sauvé la vie... je n'attenterai jamais à la vôtre... Donc il est inutile de recourir au mensonge.

Il conduisit Buckingham auprès du fauteuil où Clary venait de tomber assise. L'exaltation de la douleur avait fait place chez elle à l'accablement le plus profond.

— Regardez-la bien en face, mylord, et dites-moi, la main sur la conscience: Je ne suis point coupable.

— George, ayez pitié de moi! murmura Clary qui joignait ses mains suppléantes.

Buckingham détourna la tête et ne répondit pas.

— George!... hélas! je suis mère.

— Le parchemin... donne-moi le parchemin! dit le duc essayant d'entraîner William du côté de la cheminée.

— George, voulez-vous que je meure? voulez-vous tuer notre enfant?

— Le parchemin!... cria le duc d'une voix furibonde.

— Je suis à vos ordres, répondit William, dont la figure était couverte d'une pâleur mortelle. Seulement, je vous adresse une dernière question: en aimez-vous réellement une autre que cette jeune fille?

— Je n'ai pas de comptes à vous rendre, dit Buckingham avec orgueil.

— C'est juste... mais voilà cette malheureuse enfant déshonorée flétrie... Songez qu'il dépend de vous de réparer son honneur.

— Vous ai-je fait des aveux?

— Votre refus de répondre est le plus accablant de tous, et c'est pourquoi j'ose vous dire: Duc de Buckingham, vous avez un cœur déloyal, et vous flétrissez votre nom!

— Misérable!

— Oh! tuez-moi... je rongis qu'un homme de votre sorte ait sauvé mes jours.

Le duc furieux portait la main sur la garde de son épée.

Clary se leva de son fauteuil et lui saisit le bras avec force.

— Un instant, dit-elle, ne frappez pas encore... William, donnez la clé de cette armoire, où vous avez placé le dépôt qu'on vous redemande.

Davis tira la clé de sa poche et la remit au duc.

— Bien, William. Désormais votre honneur est sauf, le reste me concerne.

George s'élança pour ouvrir le placard; mais il fut tout-à-coup devancé par la jeune fille qui lui barra le passage et s'adossa contre le mur avec un geste d'effrayante énergie.

— A présent, dit-elle, c'est moi qu'il faut tuer, mylord! Ce parchemin, je vous défends de le prendre. N'espérez pas vous servir de cette clé, s'il me reste un souffle d'existence!

Eugène DE MIRECOURT.

(La suite à demain.)

ses imputations présentes !

Ah ! que tout en prenant acte de son opinion d'autrefois, il nous soit permis d'en attribuer l'incroyable changement à un défaut de mémoire, à l'illusion d'une association fortuite d'idées préconçues ; qu'ils nous soit permis de croire que, reconnaissant dans notre récit la trace oblitérée de ses propres souvenirs, il regrettera l'injustice par lui commise et désirera en détruire les effets. Mais les ennemis de la démocratie, à la malveillance desquels il a fourni des armes, consentiront-ils à s'en dessaisir aussitôt qu'il l'aura voulu ? Mais les opprimés, dont il a insulté les défenseurs, mais les oppresseurs, dont il a flatté les haines, lui en devront-ils moins, les uns une douleur de plus, les autres un exécration instant de triomphe ? — Mais en aura-t-il moins servi les intérêts de ceux qui ne sauraient espérer le rétablissement des vieux abus, que de la flétrissure des démocrates de tous les pays, et du maintien de l'oppression partout où encore elle sévit ? Mais en rivant les fers de la Pologne par le discrédit jeté sur le seul parti vraiment national et capable de la relever, en aura-t-il moins fortifié les ennemis de la France ? Faut-il donc que nous, qu'il accuse, tout en le réfutant, nous nous voyions forcés de le plaider ?

Mais comme témoins, comme patriotes, comme mandataires des démocrates polonais enfin, nous devons imposer silence au sentiment et terminer notre justification par la déclaration suivante.

« Non ! les démocrates polonais ne sont point coupables des accusations portées contre eux par le citoyen Lamartine ! »

Paris, 3 septembre 1848.

Rue Saint-André-des-Arts, 64.

Les membres présents à Paris du comité central de la société démocratique polonaise.

Signé : Le général SZYMBOR, Stanislas WORCELL, Albert DARASZ.

Nous nous empressons, dit la Réforme, de publier la lettre suivante : nous l'attendions, et nous l'avions provoquée, pour qu'on ne pût égarer l'opinion publique sur un nom de valeur et qui nous est cher.

Si nous n'avions point repoussé d'une manière absolue l'imputation des lettres, c'est qu'il peut y avoir et qu'il y a d'honnêtes citoyens qui ne croient pas que Louis Bonaparte représentant soit un danger pour la République ; c'est que Louis Blanc lui-même avait défendu fort éloquemment le droit du prince Louis, quatre ou cinq fois nommé dans les élections dernières. Or, pour nous, c'est là le danger suprême, en face des misères du peuple, de la conspiration des privilèges et des fatigues de la révolution. Quant aux motifs qu'on alléguait, nous n'avons pas songé à défendre Louis Blanc contre des imputations de cette espèce ; sa vie militante est une réfutation d'honneur qui vaut mieux que toutes les paroles.

Mon cher Ribeyrolles,

Je trouve, reproduit dans la Réforme du 9 septembre, un article dans lequel on assure que, depuis mon arrivée à Londres, je ne quitte pas Louis Bonaparte ; que j'ai achevé de lui monter la tête ; que j'ai écrit à tous les clubs dans lesquels j'ai conservé des amis, et que, par suite de mon influence, on doit mettre sur toutes les listes le nom de Louis Bonaparte à la place de celui de Kersausie.

Tout cela est un tissu de faussetés.

Que celui qui prétend savoir que j'ai monté la tête à Louis Bonaparte se nomme, s'il l'ose !

Qu'on produise ces lettres qu'on dit avoir été adressées par moi aux clubs !

Victime d'une iniquité sans nom, je croyais que les organisateurs du système de calomnie dirigé contre moi se tiendraient pour satisfaits de leur triste victoire ; mais non, il faut qu'ils calomnient jusqu'à l'exil auquel ils m'ont condamné.

Il est dit dans l'article reproduit par vous que je « voudrais arriver n'importe par quels moyens. » Si tous les moyens m'étaient bons pour m'élever au pouvoir ou m'y maintenir, je ne serais pas ici. Porté au gouvernement par une révolution, j'aurais sacrifié à une ambition vulgaire la cause de la vérité, de la justice, du malheur, la cause à jamais sacrée de ceux qui souffrent. L'ai-je fait ? Les haines implacables que je me suis attirées répondent pour moi, et je me bornerai à répéter ces mots de ma défense devant l'Assemblée : Je puis me rendre ce témoignage que je n'ai pas changé avec les circonstances, que je n'ai pas varié avec ma fortune ; car ce que j'ai dit dans le palais du Luxembourg, c'est ce que j'écrivais, il y a douze ans déjà, au fond d'une mansarde.

Maintenant, laissez-moi vous exprimer ma surprise, mon cher ami, de l'indécision avec laquelle vous me défendez. Quoi ! vous qui me connaissez, vous vous contentez de ne pas conclure contre un ami sans vérification des faits ! Ah ! Dieu merci, mon cœur doit être assez connu de mes amis, pour qu'ils puissent sans hésitation, moi absent, repousser comme une odieuse calomnie tout ce qui tendrait à mettre en doute l'inaltérable constance de mes opinions.

Proscrit, au nom de la République, par des hommes qui l'ont toujours combattue, moi qui ai toujours combattu pour elle, je continue à l'adorer, je continue à la vouloir grande, calme, généreuse, à la vouloir honnête, c'est-à-dire démocratique et sociale, c'est-à-dire digne du peuple qui l'a établie et qui est en droit d'attendre d'elle un adoucissement à ses longues misères.

Voilà, mon cher ami, la cause au service de laquelle j'ai irrévocablement consacré ma vie. Dites, dites sans craindre que je vous démente, que JAMAIS JE N'EN SERVIRAI UNE AUTRE ; et que celle-là, en dépit des injures, des calomnies, des persécutions, que la servira tant qu'il me restera une plume, la parole et la liberté.

Salut et fraternité.

LOUIS BLANC.

Londres, le 12 septembre 1848.

### Italie.

GENÈS, 13 septembre. — Le navire des frères Rocco, arrivant de Philippeville, a amené hier dans notre ville environ 400 soldats de la légion étrangère. Ces robustes jeunes gens bruns par le soleil d'Afrique, viennent offrir à l'Italie, leur patrie, leurs bras et leur sang pour la rendre indépendante et libre. Veuillez le ciel couronner les vœux de ces généreux fils de l'Italie !

MILAN, 8 septembre. — Pendant que la médiation anglo-française tient dans ses mains le sort de notre patrie, le barbare Croate ravage inhumainement la pauvre Lombardie. C'est ainsi qu'ils respectent l'amnistie. A Luino,

ils ont tout saccagé ; beaucoup ont été tués ou laissés pour morts dans la campagne ; il en est de même à Varese et dans toutes les villes assises sur les bords du lac de Côme. La Lombardie est frémissante ; la Valteline, les Bérnagasques, les Brescians, sont très-agités. On dit que Bergame s'est révoltée. Nous recommençons la lutte de mars dernier ; nous voyons bien que ce sera une guerre d'extermination ; mais nous y sommes disposés. Milan ressemble à une ville déserte dont toutes les boutiques sont ouvertes ; des officiers autrichiens la parcourent seuls et peuplent les cafés. Dans la ville, ils se conduisent assez bien ; mais à la campagne, c'est une véritable horreur. Partout où ils se posent, c'est le ravage ou la spoliation ; il n'y a pas une grappe sur les vignes, un brin de paille dans les granges. Les paysans sont exaspérés et brûlent de reprendre les armes.

TORIN, 14 septembre. — Ce matin, à trois heures et demie, Charles-Albert est rentré à Turin, furtivement et comme un homme qui a la conscience chargée de crimes, et sent le besoin de se dérober aux regards de la foule.

VENISE, 10 septembre. — Albini n'a pas encore quitté les eaux de Venise ; cet homme généreux a préféré obéir aux lois de l'humanité, que de soumettre aux conditions d'une honteuse convention. Le 8, il a expédié à Trieste un parlementaire, pour déclarer qu'il ne quitterait le golfe qu'à condition qu'on lui donnerait l'assurance que l'armée autrichienne n'entreprendrait rien contre Venise. Le journal autrichien de Trieste rapporte ce fait, frémissant de rage et criant à la déloyauté.

Nous qui tremblions déjà pour le sort de la reine de l'Adriatique, nous sommes, avec toute l'Italie, remplis de gratitude pour ce citoyen courageux, qui soutient, avec tant de fermeté, l'unique rempart de l'indépendance italienne.

MESSINE. — Dépêche télégraphique.

7 septembre, à 1 h. 1/2 après midi. — Le lieutenant-général Filangui, à Messine, à S. Ex. le ministre de la guerre : « Messine est conquise et est rentrée dans l'obéissance due à son légitime souverain. Une défense désespérée de deux jours a seule mis un obstacle à l'admirable valeur des troupes royales. »

8 septembre, à 6 h. 1/2. — Tous les forts, compris le phare, sont occupés ; on opère le désarmement.

— A ces nouvelles nous joignons les suivantes du *Pensiero Italiano* :

GENÈS, 12 septembre. — Le vapeur le *Corriere Corso*, arrivé ce matin de Livourne, apporte les nouvelles suivantes de Messine, qui lui ont été données par le capitaine du vapeur le *Palermo*, arrivé directement de Palerme à Livourne, le 10 courant, après 38 heures de voyage. Nous les rapportons exactement comme elles nous ont été communiquées :

Le 6, le feu a commencé du côté de la forteresse et de la ville.

Le 7, Messine, comme on le sait, ayant été minée, a été abandonnée par le peuple ; le jour suivant, les troupes royales, casernées à la forteresse, sont entrées dans la ville, endommagée déjà de toutes parts par des fusées à la congève, lancées par les soldats du roi.

Le 9, la population est rentrée dans Messine, renforcée par grand nombre d'habitants des campagnes et villes voisines. Cette foule immense de peuple s'est jetée sur les troupes, et en ou ont fait un horrible carnage. Pendant ce temps-là, et plusieurs mines ont éclaté sur divers points de la ville et contribué à détruire les troupes napolitaines.

On dit que le nombre des victimes du côté des forces royales s'élève à 20 mille.

NAPLES. — Par un décret daté du 1<sup>er</sup> septembre, les chambres sont prorogées jusqu'au 30 novembre.

ROME, 8 septembre. — Le courrier de Naples a apporté ce matin la nouvelle qu'au moment de son départ, le peuple se battait dans les rues de Naples. Des lazaris aux gages du roi orient à bas la constitution !

### Actes Officiels.

On lit dans le *Moniteur* :

« Le président du conseil des ministres, chargé du pouvoir exécutif, arrête :

« La décoration de la Légion d'Honneur sera provisoirement modifiée ainsi qu'il suit :

« La couronne qui surmonte l'étoile sera supprimée ; le centre de l'étoile présentera d'un côté la tête de Bonaparte avec cet exergue : Bonaparte, premier consul, 19 mai 1802, et de l'autre, les deux drapeaux qui y sont actuellement placés avec cet exergue : République Française, et au centre la devise : Honneur et Patrie.

« La plaque de Grand-Officier et de Grand-Croix portera l'effigie de Bonaparte avec cet exergue : Bonaparte, premier consul. Honneur et Patrie.

« Art. 2. Le ministre de la justice et le chancelier de la Légion d'Honneur sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

« CAVAIGNAC. »

— Le président du conseil, chargé du pouvoir exécutif, arrête :

Art. 1<sup>er</sup>. Les conseils généraux de départements sont convoqués pour le 5 octobre prochain, à l'effet de répartir les contributions directes de 1849 et de délibérer sur les matières qui se rattachent à cette opération. Cette session ne pourra durer plus de cinq jours,

Art. 2. Les conseils d'arrondissement se réuniront le 15 octobre pour la seconde partie de leur session dont la durée est fixée à cinq jours.

CAVAIGNAC.

— Par arrêté, en date du 10 septembre, du président du conseil des ministres, chef du pouvoir exécutif, le citoyen Renaudon a été nommé préfet du département du Bas-Rhin. Le citoyen Engel Bach, membre du conseil de préfecture de ce département.

— L'arrêté suivant du ministre des finances a été affiché ce matin dans le cabinet des agents de change.

Le ministre des finances arrête :

A partir du 16 de ce mois, et jusqu'à nouvel ordre, les paiements par anticipation sur les certificats délivrés en échange des actions du chemin de fer de Paris à Lyon ainsi que les certificats d'emprunt seront admis par le trésor pour l'escompte au taux de 4 p. 0/0. Il ne sera pas accordé d'escompte pour les anticipations de moins de trente jours.

Signé : GONDCHAUX.

(Correspondance particulière du Peuple Souverain.)

Paris, le 16 septembre 1848.

Dans la matinée, une dame d'une quarantaine d'années, dé mise et de tournure distinguées, distribuait des bulletins de vote pour le prince Louis Napoléon ; elle stationnait devant le passage Vendôme sur le boulevard du Temple, et avait un gros paquet d'imprimés sous le bras. Plus loin, un charmant monsieur, parfaitement vêtu de noir, rendait le même service à la cause napoléonienne. Inutile de dire que la foule, avant tout curieuse, était assez nombreuse autour de ces deux distributeurs de nouvelle espèce.

— On assure que les nouvelles d'Autriche et d'Angleterre, sur la médiation, sont loin d'être satisfaisantes. On ajoute même que la résolution prise hier par le ministre des finances pendant la bourse, avait été déterminée par l'appréhension des hostilités à l'expiration de l'armistice en Italie, et par la nécessité de ne pas laisser dans cette occurrence le trésor dégarni. Le fait est que ces bruits exercent aujourd'hui une pression très-forte sur les esprits ; au moment des élections. On regrette généralement que le comité électoral démocratique n'ait pas formellement patroné un général républicain sincère, dont l'élection ait donné une signification importante au résultat du scrutin de la Seine. L'Autriche a quelque peu besoin de savoir que si le gouvernement de la République est disposé à agir avec d'autant plus d'énergie qu'il a fait preuve de plus de modération, l'esprit public en France accepte la solidarité de cette attitude prudente sans cesser d'être digne.

— On annonce que par suite du nouveau projet de colonisation de l'Algérie, le clergé de ce pays va être augmenté et réorganisé. On assure que dans ce but, l'évêque d'Alger vient d'être appelé à Paris, pour s'entendre avec le gouvernement.

### ASSEMBLÉE NATIONALE.

Fin de la séance du 14 septembre.

L'Assemblée entend différents orateurs pour ou contre la peine de mort. La discussion est ensuite renvoyée à lundi.

La séance est levée à six heures.

(Correspondance particulière du Peuple Souverain.)

PRÉSIDENCE DU CITOYEN MARRAST.

Séance du 16 septembre 1848.

A une heure et demie la séance est ouverte. Le procès-verbal est lu et adopté.

Les citoyens Favreau, Alcan, Rousseau, demandent des congés qui leur sont accordés.

Le citoyen président donne lecture d'une lettre des citoyens Garnier-Pagès, Léon de Malleville et Biestat, qui font part à l'Assemblée de la mort du citoyen d'Aragon, représentant du peuple.

Une députation de 25 membres est tirée au sort par le citoyen président pour accompagner le corps du citoyen Aragon jusqu'à la gare du chemin de fer d'Orléans.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de décret relatif aux crédits supplémentaires et extraordinaires de 1847 et des exercices clos.

Les divers articles ainsi que l'ensemble du décret sont adoptés.

Le citoyen BAZE. Je demande la permission d'adresser quelques interpellations au citoyen ministre de l'intérieur sur un fait qui semble avoir acquis quelque notoriété. Un journal annonce qu'un certain nombre de représentants auraient été réunis au ministère de l'intérieur pour y recevoir une mission dans les départements, mission toute de conciliation, d'ailleurs, qui aurait pour but de s'éclairer sur l'opinion des départements et sur la marche de l'administration, en même temps que pour faire connaître aux départements l'opinion de l'Assemblée.

Le citoyen SÉVART. J'accepte l'interpellation, et je vais y répondre catégoriquement. Je déclare d'abord que nous n'avons donné de communication à aucun journal.

Une voix. C'est le *National*.

Le citoyen SÉVART. Pas plus au *National* qu'à tout autre.

Le *National* n'est pas le journal du gouvernement ; il marche dans sa complète indépendance, dans sa liberté. (Bruit.) Maintenant je viens à l'interpellation : Une administration nouvelle a dû être créée pour réunir la France tout entière sous le drapeau républicain et la faire marcher dans cette voie de réforme et de progrès. Cette administration nous l'avons composée du mieux qu'il nous a été possible. (Très-bien.)

Mais nous pourrions nous être trompés dans quelques choix ; nous avons besoin d'être renseignés sur la conduite de nos fonctionnaires, sur la marche plus ou moins régulière de l'administration comme sur l'esprit des populations. Pour cette inspection dont nous avons besoin pour être plus sûrs de l'état du pays, nous nous

sommes dit que nous ne pouvions pas nous adresser à d'autres qu'à des membres de l'Assemblée. (Interruptions et rumeurs) pénétrés que nous sommes de cette conviction : que nous ne sommes quelque chose que par elle. (Nouveau bruit.)

Une voix. Mais les représentants sont là pour vous renseigner. Le citoyen SÉNARD. Je ne ferai, à l'interruption, qu'une objection, c'est qu'il est bien difficile à chacun de nous de savoir, par correspondance, le véritable état des choses. La preuve, c'est que tous les jours des représentants du même département nous donnent les renseignements les plus contradictoires. Quant au choix que nous avons fait de représentants pour ces missions, vos décrets qui déclaraient les missions temporaires compatibles avec les fonctions de représentant, vos décrets sembleraient nous autoriser à faire ce que nous avons fait.

Le citoyen BAZZ. Puisque le fait n'est pas douteux, je prendrais la liberté de vous soumettre quelques observations. Le gouvernement rencontre des difficultés; les rouages de l'administration fonctionnent difficilement. Cependant les conseils et l'appui de l'Assemblée ne lui ont jamais fait défaut. Pourquoi donc vouloir aller chercher de la force hors de cette enceinte (Interruption.), et ne pas s'appuyer uniquement sur l'Assemblée. Le citoyen ministre nous dit que telle est son intention, et c'est bien là où nous ne nous entendons pas. (Nouvelle interruption.) Si le gouvernement s'était adressé directement à l'Assemblée l'interpellation n'eût pas été nécessaire. Ne craignez-vous pas le souvenir des représentants en mission. (Interruptions violentes à gauche. Bravos à droite.)

Le citoyen président. Citoyen Buvignier. Je vous rappelle à l'ordre, et vous aussi, citoyen Vezin.

Le citoyen BAZZ. Je conçois qu'une mission à l'intérieur soit donnée pour quelques-uns de ses membres, mais le gouvernement a-t-il bien qualité pour cela ?

Comment prendre sur ces bancs 25 ou 30 membres et les envoyer au sein des populations avec un programme que nous ne connaissons pas. Mais c'est vouloir jeter la division dans le pays, l'effroi parmi les populations, qui se demanderont avec inquiétude quels sont ces mandataires qui s'interposent entre l'Assemblée et le peuple. Oui, il ne peut résulter que division au dehors comme dans cette enceinte.

Le citoyen SARRANS. Je n'ai connu le débat qui s'agite devant vous que par le débat lui-même. Je n'y apporte donc point d'idées préconçues, néanmoins je vous demande de répondre quelques mots aux observations présentées par le préopinant. On nous a cité en déléguant des membres de cette assemblée, vous évoquez des souvenirs terribles; de quels souvenirs voulez-vous parler? La constituante elle-même ne nous a-t-elle pas donné l'exemple. (Réclamations.) Non! non! jamais. On me répond ce n'est pas l'Assemblée qui choisit elle-même ses membres. Je maintiens le contraire, (explosion de murmures et réclamations à droite). On vous dit encore comment au moment où nous discutons le parti social vous allez enlever un certain nombre de membres à leurs travaux! Sans doute il vaudrait mieux qu'ils pussent rester; mais s'il y a nécessité, si c'est une question de salut public. (Rumeurs.)

Une voix. Il ne faut pas dire cela. Le citoyen SARRANS termine en déclarant que bien qu'il ne fasse point partie des membres choisis par le gouvernement, il ne peut qu'applaudir à une mesure toute de prudence et de haute sagesse. Le citoyen FALLOUX. Comme on parle de la nécessité de fonder la République, je croyais qu'elle avait été fondée dans trois circonstances solennelles: d'abord, le 4 mai nous l'avons acclamée à la face d'un soleil radieux, à la face de toute la population. (Très bien.)

Je croyais qu'elle avait été fondée le 45 mai, lorsque nous sommes rendus à l'Hôtel-de-Ville pour combattre l'émeute. Je puis en parler car j'en étais, je croyais que la République avait été fondée le 23 juin, lorsque les gardes nationales de Sceaux arrivaient en foule pour soutenir quoi? la révolte? nous pas mises pour nous offrir, pour offrir à la République le plus pur de leur sang. Est-ce une enquête que l'on désire. Pour mon compte je l'accepte volontiers. Partisan de la loyauté et de la sincérité, je veux une polémique qui puisse s'avouer au grand jour, en plein soleil. Que l'Assemblée nomme elle-même une commission (approbation) et je serai le premier à applaudir à la mesure. (Bravos prolongés, agitation.) Le citoyen Thiers serre la main à l'orateur, qui retourne à sa place.

Le citoyen SÉNARD. Notre premier soin à tous doit être d'écartier les paroles irritantes; il ne s'agit ici de ne mettre personne en suspicion, il s'agit d'une mesure qui consiste simplement à nous éclairer, de nous mettre en contact avec quelques-uns des membres de cette Assemblée, et jamais je n'aurais pu supposer qu'une pareille mesure pût avoir quelque chose de blessant pour qui que ce soit.

La séance continue.

**Le Peuple Souverain** a fait son cautionnement depuis plusieurs jours, grâce au concours de tous les amis de la démocratie et particulièrement des travailleurs. Une mention particulière est due à trois de nos représentants, qui nous ont adressé de Paris la somme de 105 fr. N'ayant déposé que 3,000 fr., le journal ne paraîtra pas le mardi, qui est le jour où arrive le courrier de Paris du dimanche, et où, par conséquent, les nouvelles sont moins intéressantes.

À dater du prochain numéro, le **Peuple Souverain** augmentera son format, afin de donner plus de développements aux comptes rendus des débats de l'Assemblée nationale et à la correspondance parisienne.

## Chronique locale.

On nous assure qu'un individu du 1<sup>er</sup> canton a acheté, pour les élections générales qui ont eu lieu hier, une carte d'électeur, pour la somme de quinze francs. Cet homme est un fripon; nous sommes heureux d'annoncer que ses opinions bien connues ne le classent pas parmi les partisans de la République.

— La soirée d'hier a été des plus brillantes au Jardin d'Hiver, où un public nombreux s'était rendu pour jouir du coup-d'œil féerique, des agréments variés qu'offre aux amateurs ce charmant lieu de rendez-vous de la bonne société.

Le citoyen Paul Bonjour a mérité, à plusieurs reprises, les chaleureux applaudissements de l'assemblée. Il a été parfait dans son *Candidat modèle*, dont nous commençons à rire nous-mêmes, malgré notre purisme républicain. Le citoyen Paul Bonjour a recueilli également nos bravos dans les deux autres scènes ou chansonnettes comiques où il s'est fait entendre. Nous ne reprochons à cet artiste qu'un défaut, c'est d'être trop dans l'esprit de ses rôles, ce qui le fait charger quelques fois un peu au-delà des règles.

La *Tyrolienne*, chantée par le citoyen Feitlinger, a eu un succès justement mérité. Peu de chanteurs savent mieux que le citoyen Feitlinger conduire leur voix, en tirer tout le parti possible, et lui donner plus d'expression.

Mlle Naldi a fait ses preuves depuis longtemps; aussi, que pourrions-nous dire qui n'ait déjà été répété cent fois? Nous ne pouvons cependant nous empêcher de constater le succès toujours croissant de cette charmante cantatrice, dont la voix si pure et si pleine a captivé l'attention du public. Elle a certainement eu hier les honneurs de la soirée, et elle les méritait sous tous les rapports.

Les longues soirées approchent et tout promet à la société du Jardin-d'Hiver une affluence toujours plus considérable et de bonnes recettes. L'empressement qu'elle met à être agréable aux amateurs en est un sûr garant.

— Le célèbre compositeur Berlioz est en ce moment à Lyon. Tous les dilettantes de notre ville font des vœux pour qu'il preside à l'exécution de quelques-unes de ses partitions.

— Un accident affreux vient d'enlever au barreau de Lyon un de ses membres les plus honorables. Avant-hier matin, le citoyen Desprez, avoué à la cour d'appel, se rendait à Saint-Laurent-de-Chamousset avec sa femme et ses deux fils. Au moment d'arriver, à peine à deux cents pas de chez lui, sa voiture fut renversée rudement, sans que l'on sache encore s'il faut attribuer cette chute à l'imprudence du cocher ou à la fougue du cheval. Le choc fut si violent que Mad. Desprez et son fils aîné furent jetés à dix pas de la voiture; le second fils a eu une jambe cassée. Quant au citoyen Desprez, il n'a pas même donné signe de vie; il avait la tête fracassée, et la mort a été instantanée.

Ce douloureux événement a quelque chose de fatal. Le citoyen Desprez est le même qui, l'année dernière, à la même époque, presque jour pour jour, a eu le bras gauche emporté d'un coup de fusil à la Demi-Lune, en se rendant à Saint-Laurent-de-Chamousset. Une consolation reste au moins à sa famille désolée; aussi distingué par sa modestie et sa probité que par son talent, il emporte l'estime et les regrets de tous ceux qui l'ont connu.

— Le *Journal de Saône-et-Loire* est tout plein de détails d'une fête de la fraternité célébrée dimanche dernier par nos voisins les Maconnais dans une prairie d'arbres pavoisés aux trois couleurs. Toute la garde nationale de Mâcon, les officiers de l'armée et les gardes nationales voisines étaient conviés. Manœuvres militaires, repas, danses, concert, feu d'artifice, tout s'est passé le mieux du monde et a duré huit heures. Douze mille personnes de tous rangs et de tous sexes ont pris, dit-on, leur part de ces réjouissances, dont les frais ont été faits par le citoyen Gardon, colonel, et le citoyen de Soultrait, lieutenant-colonel de la garde nationale de Mâcon.

— Par suite d'une décision de M. le préfet, du 11 courant, le nouveau conseil municipal de la Croix-Rousse a été installé mardi dernier.

— On lit dans le *Courrier de Lyon*:

« Une affiche placardée ce matin et signée A. Morlon et Brosse, traite d'infâmes et de vils calomnieux quiconque a osé douter des principes religieux et sociaux du citoyen Raspail. C'est seulement depuis le règne de la fraternité que ces aménités politiques ont eu un cours forcé. »

Le *Courrier* est devenu bien susceptible, et nous sommes étonnés de son étonnement. Quoi! vous qui traitez de voleurs, de pillards, de barbares, d'ennemis de l'ordre quiconque pense autrement que vous, vous trouvez singulier qu'on appelle par leur nom les insensés qui cherchent à salir, et traînent dans la boue le citoyen le plus pur, le plus vertueux, qu'ait jamais produit la France!

Nous n'en sommes pas encore là, Messieurs; tout citoyen accusé a encore, ce nous semble, le droit de se défendre; et en son absence, ses amis doivent le faire pour lui.

## Allemagne.

**AUTRICHE.** — La *Gazette de Gratz* fait un calcul d'après lequel l'armée d'Italie s'élèverait au-delà de 163,000 hommes; mais en déduisant les blessés, les malades et les hommes des garnisons. Ce chiffre se trouverait réduit à moins de moitié.

**VIENNE**, 10 septembre. — L'empereur a répondu hier à la députation hongroise qu'il maintiendrait l'intégrité de la couronne de Hongrie, mais qu'il ne pouvait en ce

moment se rendre à Pesth. La députation partira demain. Elle n'est point satisfaite de la réponse de Sa Majesté.

## Angleterre.

De nouveaux troubles ont éclaté en Irlande. Le gros des insurgés est campé sur Aubrey-Nill, dans le comté de Typerrany, tout près des carrières d'ardoises; la position est très-forte, les paysans sont très-bien exercés au maniement des armes.

Hier, à 4 heures, un détachement venu du corps a attaqué le corps-de-garde de police près des carrières. Sur certains points, la police a été désarmée. 800 hommes armés de piques sont partis de Waterford pour rejoindre les insurgés au quartier-général d'Aubray-Hill.

Des forces considérables sont parties aujourd'hui par le chemin de fer. Ces forces sont composées de détachements de l'armée et de la police. Le général Macdonald va reprendre le commandement.

— La levée du blocus de Buenos-Ayres a été ainsi officiellement annoncée au Lloyd: Circulaire à tous les membres du corps diplomatique et consulaire à Montevideo, 15 juin.

« Messieurs, j'ai l'honneur de vous annoncer que, conformément aux dispositions prescrites par le commissaire extraordinaire de France dans la Plata, le blocus des côtes et ports de la province de Buenos-Ayres cessera à partir de ce jour d'être maintenu par les forces navales françaises. Cependant lesdites forces continueront à bloquer tous les ports de la République orientale qui sont ou seraient occupés par les troupes du général Oribe. Vingt-cinq jours, finissant au 10 juillet prochain, seront accordés aux bâtiments neutres, pour quitter lesdits ports.

Donné au consulat général de France.

A. Devoise, consul général.

## Nouvelles diverses.

Le comité de législation et le comité du travail ont étésais d'une proposition des citoyens Waideck-Rousseau, V. Considérant, Falloux, Roux-Lavergne, Valette (du Jura), Pierre Leroux et de Montalambert, tendant à suspendre le travail le dimanche et les jours de fêtes. Cette disposition ne serait pas applicable aux usines à feu continue, elle ne le serait pas non plus dans les cas où des règlements d'administrations publiques, autorisant la prolongation du travail, devrait se continuer pendant le dimanche et les jours de fête.

— Le comité du travail a examiné ce matin le projet de décret présenté par le ministre de l'agriculture et du commerce, et relatif aux actes et contrats à passer pour la constitution et l'organisation des associations ouvrières. Le comité a adopté le principe du projet et a nommé rapporteur, le citoyen Gillon, qui présentera demain son rapport.

— La commission nommée pour examiner le projet de décret relatif à l'établissement d'un impôt sur le revenu mobilier, avance lentement dans l'accomplissement de ses travaux. Il y a tant de ménagements à garder, tant de précautions à prendre pour toucher à cette question délicate, que ni cette commission spéciale, ni le comité des finances qui examine un projet de même nature, n'ont encore pris aucune résolution à ce sujet.

— On nous assure que l'affaire des millions soustraits dans la Casaba d'Alger, à l'époque de l'invasion française, en 1830, est déjà pendante devant le comité de la justice, va prendre une physionomie nouvelle et des proportions sérieuses. Trois personnages, doués d'une certaine opulence, auront à compter avec l'opinion publique, après avoir, en 1831, mal répondu à la justice.

— La rue Montesquieu, à Paris, était avant-hier remplie par un rassemblement considérable. C'étaient les ouvriers boulangers qui se concentraient afin d'empêcher à l'avenir qu'on ne réduisit leurs camarades à la misère par le manque de travail. Dans ce but, on instituerait une caisse de secours, et grâce à une légère rétribution mensuelle chacun, en cas de maladie, de grève ou de manque de travail, trouverait un salaire suffisant en attendant de meilleurs jours. Pourquoi chaque corps d'état ne suivrait-il pas l'exemple des boulangers?

— On lit dans la *Gazette des tribunaux*:

Le comité de la justice a continué aujourd'hui l'examen de la question relative aux traitements des magistrats. Son opinion a été de réduire les traitements, savoir:

Pour les cours de Bordeaux, Lyon, Rouen: celui de procureur-général et de premier président à 18,000 fr. Président de chambre et premier avocat-général, 9,000 fr. Conseillers, 5,000 fr. Pour les cours de Toulouse et de Rennes: premier président et procureur-général, 15,000 fr. Conseillers de Toulouse, 4,000 fr. Pour les autres cours: premier président et procureurs-généraux, 12,000 fr. Avocats-généraux, (traitement maintenu.) Conseillers, (traitement maintenu) 4,000 fr. Pour les tribunaux de première instance, les traitements sont maintenus.

Le directeur-gérant, FAURES.